



MIEUX  
CONSOMMER

POUR MIEUX PERFORMER

*PROGRAMME PRODUITS EFFICACES –  
Équipement de réfrigération commerciale  
(réfrigérateurs et congélateurs)*

**Demande d'inscription à titre  
de distributeur participant**

## Comment s'inscrire

1. Les distributeurs d'équipement de réfrigération commerciale doivent répondre aux critères d'admissibilité mentionnés à la page 3 du présent document.
2. Si une demande est transmise à partir du siège social de l'entreprise, elle doit être accompagnée en annexe de la liste de tous les points de vente situés au Québec avec les coordonnées des personnes-ressources.
3. Chaque point de vente doit faire l'objet d'une demande d'inscription distincte.
4. Le distributeur doit remplir la présente demande, la faire signer par une personne dûment autorisée et la retourner :
  - **par courriel à :**  
**hq-refrigeration@hydro.qc.ca** en mentionnant dans l'objet « Demande d'inscription – distributeur participant – (inscrire le nom de l'entreprise) »  
ou
  - **par la poste, à l'adresse suivante :**  
Hydro-Québec  
Programme Produits efficaces – Équipement de réfrigération commerciale  
2, Complexe Desjardins, tour Est, 24<sup>e</sup> étage  
Case postale 10000  
Succursale Desjardins  
Montréal (Québec) H5B 1H7
5. La demande doit être accompagnée d'une lettre attestant que le point de vente répond aux critères d'admissibilité du programme. Cette lettre doit porter l'en-tête du point de vente et doit être signée par un responsable dûment autorisé.
6. Ne pas oublier d'enregistrer la demande d'inscription avant de nous l'acheminer.

Toute question concernant ce formulaire doit être adressée par écrit et être acheminée par courrier électronique à l'adresse **hq-refrigeration@hydro.qc.ca** ou par télécopieur au 1 877 977-6538.

## Notes

1. Hydro-Québec se réserve le droit de modifier sans préavis les critères d'admissibilité du programme Produits efficaces — Équipement de réfrigération commerciale.
2. Hydro-Québec s'engage à assurer la confidentialité des renseignements fournis par le distributeur dans le cadre de l'entente de partenariat.

## Critères d'admissibilité pour devenir distributeur participant

1. Être établi au Québec depuis au moins deux ans.
2. Avoir une force commerciale spécialisée dans l'équipement de réfrigération commerciale pour la clientèle des marchés commercial, institutionnel, industriel et agricole.
3. Vendre et distribuer des produits reconnus aux fins du programme.
4. Avoir une adresse de courrier électronique valide qu'Hydro-Québec utilisera dans le cadre du programme afin de communiquer avec le distributeur participant les informations concernant le programme.
5. Avoir accès au site Web du programme afin d'être informé des mises à jour et nouveautés tout au long de la période d'application du programme.
6. Être prêt à s'engager dans une entente de partenariat à respecter les conditions de base suivantes :
  - 6.1. Pouvoir s'identifier comme partenaire du programme Produits efficaces – Équipement de réfrigération commerciale et s'engager à assumer les charges et rôles relatifs au programme.
  - 6.2. Faire la promotion active du programme en distribuant la documentation pertinente à ses clients et en s'assurant qu'au moins une demande de remise est acheminée à Hydro-Québec annuellement.
  - 6.3. Collaborer à l'évaluation de la performance du programme.
  - 6.4. Fournir à Hydro-Québec les rapports ou statistiques liés au programme.
  - 6.5. Aider les clients à remplir le formulaire de remise à l'achat qui sera accessible sur le Web. Leur indiquer comment faire parvenir ce formulaire à Hydro-Québec avec, comme preuve d'achat, une photocopie des factures. Devront figurer sur la facture les renseignements suivants :

1. Le nom du client	7. La marque de commerce
2. Le nom du distributeur	8. Le nombre de portes
3. Les n <sup>os</sup> d'inscription aux fichiers de la TPS et de la TVQ	9. Le volume
4. Le nom du fabricant	10. Le prix total payé à l'achat du ou des réfrigérateurs ou congélateurs
5. Le n <sup>o</sup> de modèle du ou des appareils	11. La date d'achat
6. Le n <sup>o</sup> de série (s'il y a lieu)	12. Le n <sup>o</sup> de la facture
  - 6.6. S'engager à offrir un service d'assistance à la clientèle des marchés commercial, institutionnel, industriel et agricole pour l'équipement de réfrigération commerciale.
  - 6.7. Fournir du soutien technique sous forme d'activités de formation.

Hydro-Québec se réserve le droit de retirer de la liste des fabricants, des agents manufacturiers ou des distributeurs qualifiés un fabricant, un agent manufacturier ou un distributeur qui hausserait de manière injustifiée les prix des produits efficaces en lien avec le programme.

**Identification**

Nom de l'entreprise		
Adresse du siège social (y compris ville, province et code postal)		
Adresse du point de vente* (si différente de l'adresse précédente)		
Téléphone	Poste	Télécopieur
Site Web		Année de création de l'entreprise
Nom de la personne autorisée		Titre
Adresse (si différente de l'adresse précédente)		
Téléphone	Poste	Adresse électronique* (obligatoire)
Nom du responsable des ventes		Titre
Adresse (si différente de l'adresse précédente)		
Téléphone	Poste	Adresse électronique
Nom du responsable technique de l'équipement de réfrigération commerciale		Titre
Adresse (si différente de l'adresse précédente)		
Téléphone	Poste	Adresse électronique

\* S'il y a plusieurs points de vente, joindre la liste des noms et coordonnées des personnes-ressources par point de vente.

**Types de clientèles**

Pourcentage approximatif par marché					
<b>Équipement de réfrigération commerciale</b>					
Commercial :	Neuf ___ %	Usagé ___ %	Institutionnel :	Neuf ___ %	Usagé ___ %
Autres, préciser _____			Neuf ___ %	Usagé ___ %	
<b>Équipement de congélation commerciale</b>					
Commercial :	Neuf ___ %	Usagé ___ %	Institutionnel :	Neuf ___ %	Usagé ___ %
Autres, préciser _____			Neuf ___ %	Usagé ___ %	

**Marchés géographiques**

Régions et municipalités desservies		

**Chiffre d'affaires**

<input type="checkbox"/> Moins de 500 000 \$	<input type="checkbox"/> De 1 000 000 \$ à 2 999 999 \$	<input type="checkbox"/> Plus de 5 000 000 \$
<input type="checkbox"/> De 500 000 \$ à 999 999 \$	<input type="checkbox"/> De 3 000 000 \$ à 5 000 000 \$	

**Force de vente**

Nombre de représentants (externes, au comptoir, au téléphone) : _____	Nombre total d'employés : _____
--	------------------------------------

L'entreprise distribue de l'équipement de réfrigération commerciale depuis :

<input type="checkbox"/> Moins de 1 an	<input type="checkbox"/> De 1 à 2 ans	<input type="checkbox"/> De 2 à 5 ans	<input type="checkbox"/> Plus de 5 ans
--	---------------------------------------	---------------------------------------	--

**Produits**

Le point de vente distribue-t-il les produits suivants compris dans le programme ?

Catégorie	Produit distribué par votre entreprise	Fabricant	Marque
Réfrigérateur	<input type="checkbox"/> Porte(s) pleine(s)		
	<input type="checkbox"/> Porte(s) vitrée(s)		
Congélateur	<input type="checkbox"/> Porte(s) pleine(s)		
	<input type="checkbox"/> Porte(s) vitrée(s)		

Si plus d'une marque ou plus d'un fabricant sont associés à un même produit, joindre une liste en annexe au formulaire.

**Publicité**

L'entreprise fait-elle la promotion d'équipement de réfrigération commerciale ?

<p align="center">Si oui, cocher le type d'activité ci-dessous et préciser. Veuillez joindre un spécimen à la présente demande.</p>	
<input type="checkbox"/> Oui →	<input type="checkbox"/> Marketing direct (courrier, courriel, etc.) : _____ <hr/> <input type="checkbox"/> Revues spécialisées : _____ <hr/> <input type="checkbox"/> Journaux : _____ <hr/> <input type="checkbox"/> Autre, préciser : _____

<p>Je, soussigné(e), certifie avoir lu et compris les <i>Critères d'admissibilité pour devenir distributeur participant</i>. À 24 heures de préavis, j'autorise Hydro-Québec ou son représentant à visiter mon établissement pour vérifier les renseignements fournis.</p>	
Nom :	Fonction :
Signature :	Date (aaaa/mm/jj) :

Cette demande sera évaluée dans un délai approximatif de 20 jours ouvrables. Si elle est approuvée par Hydro-Québec, celle-ci enverra une entente de partenariat au distributeur, qui recevra par la suite la documentation relative au programme Produits efficaces — Équipement de réfrigération commerciale.